



La Celle Saint-Cloud

2026.60

République Française

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

Département des Yvelines DÉLÉGATION TEMPORAIRE AUX FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL
78170 À MONSIEUR BENOÎT VIGNES
POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

Vu l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955, telle que modifiée,

Considérant qu'un mariage doit être célébré le 24 juillet 2026,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoint(s) et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du conseil municipal,

Considérant l'indisponibilité des adjoints, dans l'ordre du tableau, pour la célébration dudit mariage,

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Benoît VIGNES, Conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'Etat-civil de la commune de La Celle Saint-Cloud, pour la célébration du mariage :
du vendredi 24 juillet 2026 à 16 h 00
de Monsieur Gildas FOUODJI KENNE et Madame Ladia MATCHIO DOUANLA

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur.

Article 3 :

Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services et l'intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'intéressé,
- Monsieur le Procureur de la République.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 12 juin 2026.



Le Maire,

Richard LÉJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifié le :
Benoît Vignes

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260612-2026-60-AR
Date de réception préfecture : 16/06/2026